

Poursuivre sans risque la voie bilatérale

Coopérer avec l'Europe de l'Est

9 octobre 2006

Numéro 35-2

dossierpolitique

Investir pour l'avenir – confirmer les accords bilatéraux

L'essentiel en bref

Le 26 novembre, le peuple suisse est appelé à se prononcer à nouveau sur un sujet de politique européenne. Il prendra position sur la contribution de la Suisse à la reconstruction de l'Europe de l'Est.

Parallèlement à la conclusion des accords bilatéraux II, la Suisse a accepté d'engager un milliard de francs au total dans des projets avec les nouveaux Etats membres de l'UE. Réparti sur dix ans, cet investissement représentera une dépense de 100 millions de francs par année environ. Notre contribution constitue un élément essentiel de la politique européenne de la Suisse. Si le peuple rejette la loi, la Suisse devra s'attendre à subir des réactions négatives de la part des membres de l'UE. Cela menacerait considérablement la voie bilatérale.

La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est permet de poursuivre une coopération qui a fait ses preuves. La Suisse soutient depuis longtemps les anciens Etats communistes dans leurs réformes sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché.

Position d'economiesuisse

economiesuisse est favorable à la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Nos entreprises ont besoin de bonnes relations avec notre principal client. Un refus de cette contribution nuirait à la bonne marche des affaires de notre pays avec ses partenaires commerciaux. De plus, un Non affaiblirait la voie bilatérale et la position de la Suisse dans les négociations actuelles et futures. Il faut éviter cela.

Les négociations sur les accords bilatéraux II et l'extension de la libre circulation des personnes ont franchi une étape décisive à la mi-mai 2004 : la Suisse et l'UE ont alors trouvé un accord sur de nombreux points qui restaient en suspens. Un argument qui fit pencher la balance en faveur d'un résultat favorable à la Suisse était la promesse de débloquer chaque année, pendant dix ans, 100 millions de francs en faveur des dix nouveaux Etats membres.

Poursuivre la coopération avec l'Europe de l'Est

La coopération avec les Etats d'Europe de l'Est n'est pas une nouveauté. Depuis la chute du mur de Berlin, la Suisse soutient la population des anciens pays communistes. Après la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union soviétique, l'économie de ces pays était anéantie. La transition de ces Etats à économie planifiée et à parti unique vers l'économie de marché et la démocratie implique des efforts importants et n'est toujours pas terminée. Depuis 1990, la Suisse a encouragé cette transformation.

La loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (LF Est) comprend, d'une part, l'aide traditionnelle destinée aux pays en transition et, d'autre part, le soutien aux nouveaux Etats membres de l'UE. Les Chambres fédérales ont adopté la LF Est au cours de la session de printemps 2006. Elle remplace un arrêté fédéral de 1995 qui posait les bases de l'aide à la transition en faveur des anciens pays communistes d'Europe de l'Est et de la CEI.

Poursuivre l'aide à la transition

La LF Est constitue la base légale pour la poursuite de l'aide à la transition. Aujourd'hui, ce sont principalement les Etats du sud-est de l'Europe (Balkans) ainsi que les anciennes républiques soviétiques dans le sud du Caucase et l'Asie centrale qui bénéficient de notre

Exemple de projet : épuration des eaux

L'épuration des eaux reste un problème dans un grand nombre d'Etats d'Europe centrale et orientale. Quantité de ménages ne sont pas encore reliés aux canalisations. La Suisse juge ce domaine prioritaire. Elle a décidé d'accorder la priorité à des projets dans le domaine du traitement des eaux. Cela profite également aux entreprises suisses qui disposent de produits de très bonne qualité et d'un grand savoir-faire en matière de traitement et d'épuration des eaux.

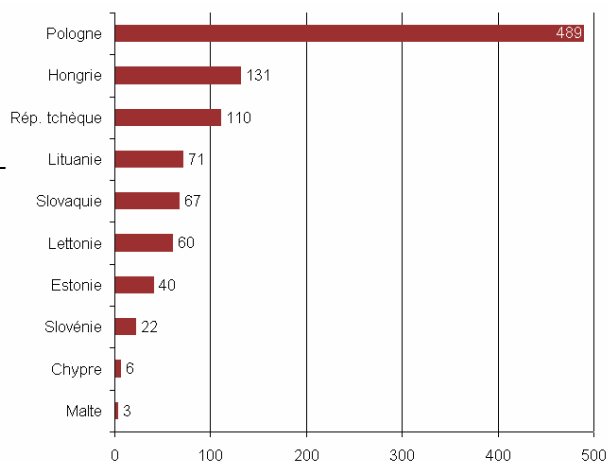
coopération. Ces pays sont toujours relativement instables et affichent un retard économique et social considérable par rapport à l'Europe occidentale. Ils ont encore passablement de chemin à parcourir. L'aide suisse à la transition contribue à accroître la sécurité et la stabilité et à réduire la pauvreté. La Suisse en profite aussi. La pression migratoire en provenance de ces pays décroît et nous renforçons nos relations commerciales.

Coopération pour une relation durable

Outre la LF Est, le soutien apporté aux nouveaux Etats membres de l'UE se base sur un mémoire d'entente conclu entre la Suisse et l'UE le 27 février 2006. Ce faisant, la Suisse a confirmé par écrit sa promesse de 2004 et s'est déclarée disposée à soutenir des projets dans les dix nouveaux Etats membres de l'UE pour un montant total d'un milliard de francs. Le protocole d'accord fixe la clef de répartition du montant en faveur des différents Etats bénéficiaires.

Pour huit anciens Etats satellites de l'Union soviétique, l'adhésion à l'UE en 2004 constitue, pour l'instant, le paroxysme du processus de transition vers des Etats de droit modernes. Les différences économiques et sociales par rapport à l'Europe occidentale n'ont toutefois pas été complètement surmontées. Le PIB par habitant des dix nouveaux Etats membres de l'UE se situe encore à 50 % environ du PIB moyen de l'UE. C'est la raison pour laquelle l'UE soutient financièrement ses membres économiquement plus faibles.

Contributions de coopération de la Suisse en millions de francs



Ces prochaines années, l'UE versera 33 milliards de francs par an. La Norvège, qui comme la Suisse est membre de l'AELE, verse aussi une contribution : 320 millions de francs environ par année. La Suisse s'est, elle aussi, déclarée disposée à verser une contribution. Notre pays investira 100 millions de francs environ par année pendant dix ans. Pas un franc n'ira dans la caisse de Bruxelles. La Suisse gère ses contributions en toute autonomie et finance des projets directement sur le terrain.

Projets sur le terrain

La Suisse souhaite soutenir des projets dans quatre domaines :

- sécurité, stabilité : modernisation de l'administration, amélioration de la sécurité juridique, modernisation des centrales nucléaires, etc. ;
- infrastructure et environnement : traitement de l'eau potable, diminution des émissions polluantes ou élimination des déchets toxiques, etc. ;
- promotion du secteur privé : renforcement des PME (améliorer les possibilités de financement, gouvernement d'entreprise, etc.) ;
- développement humain et social : bourses pour les étudiants, programmes d'hygiène dans des hôpitaux, etc.

L'objectif est de compléter les efforts de l'UE et en particulier de soutenir des régions périphériques négligées. Les critères utilisés pour définir les priorités sont notamment le besoin avéré de rattrapage et les exigences de la planification nationale dans les pays bénéficiaires.

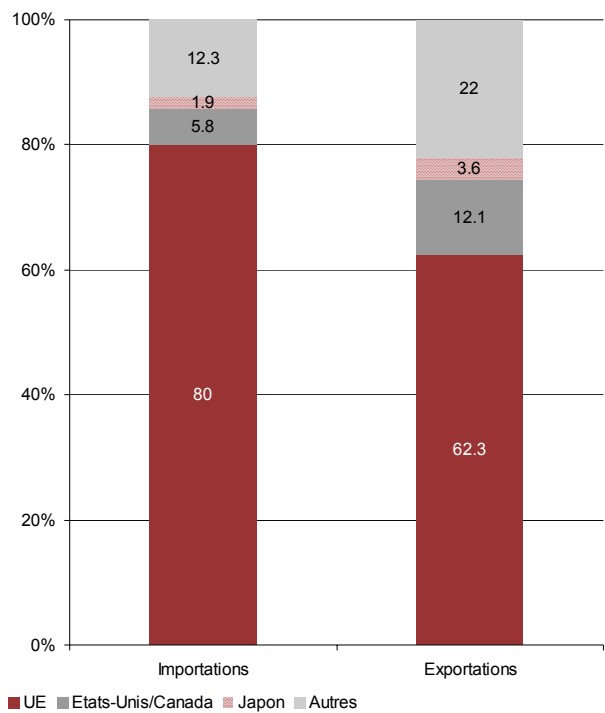
Pour organiser la coopération, la Suisse conclura un accord-cadre bilatéral avec chacun des dix nouveaux Etats membres. Dans chacun de ces Etats, la Suisse constituera une unité de coordination nationale. Celle-ci recevra et évaluera les propositions de projet. En Suisse, ces activités sont coordonnées par la DDC et le Seco. Ces derniers n'entreront en matière que sur les propositions transmises par les unités de coordination nationales.

La politique suisse d'intérêts

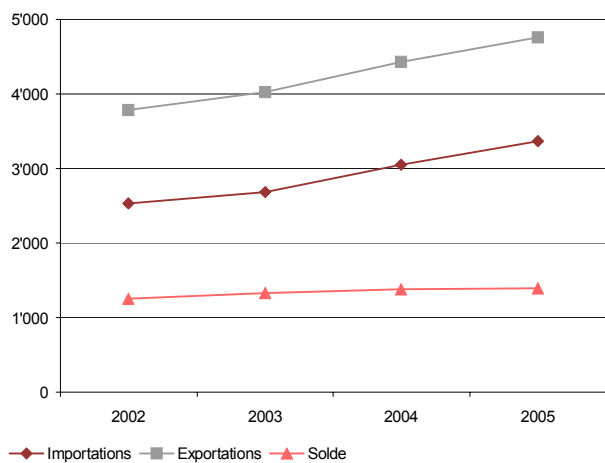
La contribution suisse est un élément incontesté des bonnes relations que la Suisse entretient avec l'UE. L'acte fondateur de ces relations est l'accord de libre-

échange de 1972. Le peuple suisse a voté la première série d'accords bilatéraux en 2000. L'année dernière, neuf nouveaux accords ont été adoptés.

Commerce extérieur de la Suisse



Commerce extérieur entre la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'UE



Ils apportent des avantages à la Suisse. Grâce aux accords bilatéraux, l'élargissement de l'UE a également des effets positifs pour notre pays¹. Nos entreprises obtiennent un accès privilégié à un marché de 75 millions de consommateurs. Les experts estiment qu'à la faveur de l'élargissement de l'UE, le produit intérieur brut de la Suisse augmentera de 1,4 milliard de francs par an.

Le partenaire principal

Ces dernières années, nos relations économiques avec les nouveaux pays de l'UE se sont développées positivement. Le volume croissant des échanges commerciaux le démontre. En outre, il ne faut pas oublier que l'UE est le principal partenaire commercial de la Suisse. Les échanges avec l'UE représentent 80 % de nos importations et plus de 60 % de nos exportations. Un emploi sur trois dans notre pays dépend indirectement de notre commerce avec l'UE. Les accords bilatéraux ont approfondi l'interpénétration entre la Suisse et l'UE. Les premiers accords négociés étaient surtout de nature économique. Mais dans la deuxième série d'accords bilatéraux, certains concernent les domaines de la justice, de la police et de l'asile.

Les entreprises suisses ont fait de bonnes expériences avec les accords bilatéraux. Elles bénéficient d'allègements dans le commerce transfrontalier et ne souffrent plus d'obstacles techniques au commerce. La libre circulation des personnes permet aux entreprises suisses d'engager des spécialistes de toute l'UE. Si nos entreprises veulent subsister dans la concurrence internationale, elles doivent pouvoir se battre à armes égales avec leurs concurrentes européennes. Grâce aux accords bilatéraux, elles sont davantage compétitives. Les entreprises suisses ne peuvent plus imaginer vivre sans les accords bilatéraux.

Une part importante de la politique européenne

La contribution suisse aux nouveaux membres de l'UE représente une part importante de la politique européenne de la Suisse. Elle ne doit pas être considérée isolément. Ce n'est pas un cadeau sans contrepartie. C'est un investissement pour l'avenir.

La Suisse a promis cette contribution à ses partenaires européens. Si elle ne tenait pas sa promesse, elle

perdrait de sa crédibilité à leurs yeux. Ses liens avec l'UE souffriraient forcément de cette rupture de confiance. On ne peut que difficilement évaluer les conséquences concrètes d'un refus de cette contribution. Comme dans tout partenariat, il y a dans la coopération entre la Suisse et l'UE des avantages à exploiter et des concessions à faire.

La Suisse dépendra encore à l'avenir du bon vouloir de l'UE. Ce sera le cas par exemple lorsque de nouvelles préoccupations rendront nécessaires des négociations bilatérales, lorsque la Suisse demandera la ratification d'accords ou lorsque les intérêts des entreprises suisses seront en jeu lors d'adjudications publiques. La Suisse est actuellement en train d'examiner si des accords sur le libre-échange agricole et sur le marché de l'électricité sont possibles. Les deux dossiers sont dans l'intérêt de la Suisse.

Un investissement dans des relations fructueuses

Cette contribution est un investissement dans une relation commerciale à long terme. Il s'agit tout d'abord d'acquisitions publiques d'infrastructures. Et dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'électricité et de l'infrastructure des transports, la Suisse dispose de fournisseurs compétitifs.

Les projets sont attribués de telle manière que les entreprises suisses ont de bonnes chances d'obtenir des mandats. Nos entreprises ont fait par le passé de précieuses expériences avec des projets de la coopération suisse. C'est notamment le cas d'ABB, de Leica ou de Sulzer-Chemtech. Le savoir-faire helvétique et le Swiss-made sont recherchés.

Les projets donnent souvent lieu à des commandes ultérieures. Grâce aux accords bilatéraux, les entreprises suisses ont les mêmes droits que leurs concurrentes européennes. La coopération avec les pays de l'Est est susceptible de propulser nos entreprises sur ces nouveaux marchés. En revanche, le refus de cette coopération viendrait troubler nos bonnes relations d'affaires avec ces pays. Un non serait une gifle surtout pour les nouveaux membres de l'UE.

Pas de conséquences pour les contribuables

Les versements s'étaleront sur une période de dix ans. Une centaine de millions de francs seront dépensés en moyenne chaque année. Selon le Conseil fédéral, ce

¹ L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre ont adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004.

financement aura des effets neutres sur le budget. Le Département des affaires étrangères et le Département de l'économie en assumeront les 60 %. Ces 60 millions seront compensés par des économies réalisées dans les deux départements. Les 40 millions restants seront prélevés sur la Caisse générale de la Confédération : les revenus issus de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne pourront être utilisés à cette fin.

L'aide au développement des pays les plus pauvres ne sera pas touchée par les économies réalisées au DFAE. La « motion Leuthard » déjà approuvée par le Parlement à la session d'été 2006 l'exige. Le Parlement se prononcera sur deux crédits-cadre au cours des débats sur le budget 2007. L'un est destiné à l'aide à la transition, l'autre à la contribution promise aux pays de l'Est.

Les contribuables ne seront pas davantage ponctionnés du fait de cette contribution. Les dettes n'augmenteront pas.

La contribution est clairement définie dans un mémoire d'entente. Cette contribution, unique et limitée, n'est destinée qu'aux nouveaux pays de l'UE. Aucune promesse de versement n'a été faite aux futurs membres.

Une large alliance pour la coopération avec l'Est

Le Parlement a approuvé la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe l'Est (Conseil national : 127 : 53 ; Conseil des Etats : 37 : 1). Le PS, les Verts, le PEV, le PDC, le PRD et les Libéraux sont favorables à la coopération avec l'Est. L'UDC adhère aussi au principe de la contribution. Elle ne se prononce pas contre la coopération, mais ne veut pas soutenir le compromis sur le financement.

C'est pourquoi l'UDC a immédiatement lancé le référendum avec l'ASIN, les Démocrates suisses et la Lega dei Ticinesi, avec succès. Le peuple devra donc se prononcer le 26 novembre sur la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (LF Est).

Les syndicats, les associations économiques et les agriculteurs soutiennent le projet. D'un point de vue économique, il s'agit d'un investissement raisonnable, payant pour la Suisse.

Commentaire

economiesuisse soutient la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Ce texte crée les conditions qui doivent permettre à notre pays de poursuivre avec succès sur la voie bilatérale. Les électeurs ont déjà confirmé à plusieurs reprises ce choix.

L'Europe est le principal partenaire commercial de la Suisse. C'est pourquoi cette contribution ne doit pas être considérée isolément. C'est un élément de la politique européenne de notre pays. La Suisse a beaucoup à gagner du soutien des nouveaux pays de l'UE. Les contributions à des projets soutenus par la Suisse auront des retombées positives sur les fournisseurs suisses. En outre, les relations économiques seront intensifiées. Les entreprises suisses en bénéficieront.

Les arguments des adversaires de la coopération avec l'Europe de l'Est ne font pas mouche. La moitié environ de la contribution annuelle de 100 millions de francs sera transférée de l'aide à l'Est actuelle aux projets en faveur des nouveaux membres. L'autre moitié proviendra des recettes supplémentaires et des diminutions de dépenses liées aux accords bilatéraux. En outre, la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est est limitée à dix ans et chaque crédit nécessite une décision du Parlement.

Un refus de la contribution revient à prendre un risque inutile. Il mettrait inutilement à mal nos bonnes relations avec l'Europe. Aujourd'hui et demain, la Suisse est et sera obligée de négocier avec l'UE. Nous devons résoudre de manière pragmatique les questions qui surgiront dans nos relations économiques avec nos voisins européens. C'est pourquoi notre pays n'a aucun intérêt à ébranler la confiance dont il jouit. Conclusion : la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est mérite clairement d'être acceptée.

Pour toutes questions :
heike.scholten@economiesuisse.ch
andreas.bosshart@economiesuisse.ch